

# La France et le drame rwandais

## « L'opération Turquoise, attendus, déroulement, bilan, analyse politique et stratégique »

Jean-Claude Lafourcade

Démocraties, 20 octobre 2007

### **Introduction :**

Mon témoignage et mon analyse porteront sur mes responsabilités de commandant d'opération au Rwanda de juin à août 1994.

Je rappelle que Turquoise est une intervention décidée par l'ONU, à la demande de la France, avec le mandat d'arrêter les massacres et de protéger les populations. Cette opération dont le bilan a été unanimement salué à l'époque, fait l'objet aujourd'hui d'accusations aussi graves qu'infondées.

### **1 – Le contexte de l'intervention :**

#### **Première observation :**

Conformément aux accords d'Arusha, l'armée française avait quitté le Rwanda en 1993 et une force de l'ONU de 2500 hommes (MINUAR) avait été mise en place pour faciliter et contrôler la mise en oeuvre de ces accords. Il n'y avait donc plus de militaires français au Rwanda au moment du drame (excepté les éléments de sécurité et de transmissions implantés à l'intérieur de l'ambassade).

Au plus fort des massacres, en avril

1994, le Conseil de sécurité a décidé le retrait des trois quarts de cette force. Il ne restait au Rwanda qu'environ 300 hommes de la MINUAR aux ordres du Général Dallaire. Je remarque au passage que ces militaires sont restés passifs devant des massacres qui se déroulaient sous leurs yeux.

#### **Deuxième observation :**

La décision d'intervention a été prise en période de cohabitation Mitterrand-Balladur.

Une fois la décision prise et la résolution de l'ONU votée le 19 juin, il y a eu une grande cohérence au plus haut niveau de l'Etat dans le contrôle de l'opération que je commandais et dont la réussite a été saluée par tous. L'opération Turquoise n'était donc pas un enjeu de politique intérieure et elle était défendue et l'est toujours, par les principales formations politiques.

#### **Troisième observation :**

Le mandat de l'ONU fixait des conditions contraignantes pour l'exécution de la mission sur le terrain.

La résolution 929 prescrivait d'arrêter les massacres et de protéger les populations. D'une durée limitée à deux mois, le temps qu'une nouvelle force de l'ONU soit mise en place, cette

mission devait être exécutée en toute impartialité, c'est-à-dire sans prendre part au conflit entre les Hutus des Forces Armées Rwandaises (FAR) et les Tutsis du Front Patriotique Rwandais (FPR). Cela signifiait d'une part, qu'il ne fallait pas apporter de soutien aux FAR que nous avions formé et soutenu pendant la période de coopération militaire et qui nous voyaient arriver comme des sauveurs, d'autre part que nous ne devions pas affronter le FPR qui avait fait des déclarations bellicieuses à notre encontre.

Ce contexte impliquait de disposer d'une force robuste pour éviter d'être mis en difficulté comme l'avait été l'armée américaine en Somalie. Il impliquait également un grand discernement, une certaine prudence et la maîtrise dans l'engagement de la force.

## 2 – Déroulement et bilan de l'opération :

Je n'aborderai ici que les grandes lignes du déroulement de l'opération.

L'ensemble de la force a été acheminé très rapidement par voie aérienne, dès le 22 juin. Le poste de commandement s'est installé à Goma au Zaïre montrant ainsi que nous n'avions pas l'intention de nous implanter au Rwanda.

### 1<sup>ère</sup> Phase : Arrêt des massacres. (22 juin -7 juillet) :

Phase très délicate : absence de renseignements, effectifs réduits, incertitudes positions FPR (ligne des contacts imprécise, offensive Kibuyé) et incertitudes sur le comportement des FAR et des milices. Priorité accordée au renseignement.

Progressivement, découverte de camps de réfugiés, (Nyarushishi, puis Bisesero dont on pourra reparler...)

protection des populations, démantèlement des barrages, désarmement des milices et des FAR. Les principaux responsables des massacres ont fui au Zaïre avant notre arrivée.

Grande désillusion des hutus... confirmation de l'absence de soutien aux FAR.

### 2<sup>ème</sup> Phase : création d'une zone de sécurité humanitaire (ZHS) (7- 17 juillet)

Le 7 juillet : rencontre et accrochage avec le FPR à Butare : (évacuation 700 orphelins)

Création d'une zone de sécurité (ZHS) : 2.400 km<sup>2</sup> (50x50) trois secteurs, statut spécifique, protection de 3 millions de personnes, patrouilles, désarmement des milices à l'intérieur et des FAR qui voulaient y pénétrer, sécurité des ONG, action humanitaire.

Je souligne deux faits importants pendant cette période :

Les FAR ont été désarmées à l'intérieur de la zone et lorsqu'elles tentaient d'y pénétrer. La zone de sécurité n'a donc pas servi de refuge aux FAR contrairement à ce que disent certains. Par ailleurs le gouvernement intérimaire du Rwanda, dont je rappelle qu'il était reconnu par l'ONU, n'a fait l'objet d'aucune directive à la force Turquoise de la part de l'ONU et s'est exilé au Zaïre en passant par Cyanogugu. En aucun cas la ZHS n'a servi de refuge aux génocidaires.

Au Nord de la ZHS : les Tutsis du FPR ont poursuivi leur progression meurtrière, en refusant tout cessez le feu demandé par les FAR, par monsieur Khan représentant spécial du Secrétaire Général de l'ONU et par les organisations internationales et humanitaires : la poursuite de cette progression a provoqué l'exode d'1 million personnes et du gros des FAR (ne pouvant

se réfugié en ZHS) à Goma au Zaïre. Drame humanitaire avec une épidémie de choléra faisant 80.000 morts. Intervention de Turquoise : ramassage des morts (décision de cdt difficile), fosses, bioforce, épuration d'eau.

17 juillet fin des combats : Le FPR est au pouvoir à Kigali.

**3<sup>ème</sup> Phase (17 juillet- 22 août) : fixation des populations au Rwanda- préparation de la relève :**

Protection des populations réfugiées

Stabilisation de la ZHS : désarmement, sécurité pour les ONG, constitution de dossier judiciaires sur les responsables des massacres transmis ensuite à l'ONU.

Assistance humanitaire : 3 millions de personnes et de réfugiés. Aide gouvernementale, analyse des besoins, soutien ONG, santé (hôpital de campagne)

Préparation relève Minuar 2 (Force de l'ONU décidée en mai...)

MEP de structures administratives,

Fixation de la population : méfiance concernant la Minuar - peur des Tutsis - action persuasive déterminante par les militaires français.

22 août : départ de la force Turquoise conformément au mandat de l'ONU malgré les demandes de poursuite de la mission. Relève par les forces ONU. Le FPR rentre dans la zone deux mois après.

#### **Bilan de Turquoise :**

N'a pas empêché le génocide mais y a mis fin (20.000 à 30.000 vies sauvées)

Rétablissement des conditions de sécurité pour l'exercice de l'action humanitaire et participation déterminante de la force à cette action humanitaire (logistique).

Bilan humanitaire : 3.700 évacuations, 80.000 interventions sanitaires, 20.000 vaccinations, 20.000 dépouilles ensevelies, soutien logistique (transport aérien et terrestre, épuration d'eau...)

Limitation de l'exode des populations et fixation de 3 millions de personnes au Rwanda

Action positive saluée par l'ensemble de la communauté internationale, l'ONU (demande à la France de la prolongation du mandat...) et par les nombreux observateurs sur le terrain.

### **3 – Après 1994 , l'opération Turquoise revient dans l'actualité :**

Situation au Rwanda : Le FPR (Tutsis du Gal Kagamé) est au pouvoir à Kigali depuis 1994.

Entre 1996 et 2002 : le Rwanda et l'Ouganda envahissent le Zaïre sous le prétexte de la menace des réfugiés hutus ; trois millions de victimes, exactions, pillage des richesses minières (coltan..)

En 2004, des articles et des livres mettent en cause la France et l'action de l'armée française.

En 2005 : six plaintes de citoyens rwandais au TPA contre les soldats de Turquoise pour : « complicité de génocide, crime contre l'humanité ». (Hélicos, viols, assassinats...)

Des campagnes de presse, des films des colloques, mettent en cause l'action de la France au Rwanda (complicité de génocide). Les militaires de Turquoise réagissent.

En 2006 : création association France Turquoise ([www.france-turquoise.com](http://www.france-turquoise.com));

Objet : défendre la mémoire et l'honneur de l'armée française et des militaires ayant servi au Rwanda, contribuer au rétablissement de la vérité. Contre attaquer en diffamation ultérieurement.

#### **4 – Analyse du commandant de l'opération :**

Les massacres et le génocide : une réalité indiscutable. Il y a eu un génocide en 1994. Les responsables doivent être punis.

Mais ce n'est pas parce que la justice française implique Kagame comme responsable du déclenchement de la violence et des massacres et qu'il lui est reproché d'avoir refusé tout cessez le feu, que cela exonère les autres. Les accusations de révisionnisme portées à l'encontre de ceux qui s'interrogent sur cette tragédie sont intolérables. Elles procèdent de méthodes staliniennes qui n'honorent pas ceux qui les mettent en œuvre et qui refusent d'inscrire ce drame dans l'histoire du Rwanda.

Je dirai aussi qu'il y a eu des Hutus courageux, j'en ai rencontré sur le terrain, qui se sont opposés aux massacres ou qui en ont eux même été victimes. Il n'est donc pas acceptable de qualifier globalement la population Hutu de « génocidaires » comme certains le font actuellement.

#### **Comment ce drame a-t-il pu se produire ?**

Analyse personnelle de ce que j'ai pu en percevoir sur le terrain : il y a eu une réaction de peur panique, venant du fond de leur histoire commune et procédant des antagonismes ethniques entre Hutus et Tutsis, attisée par les extrémistes hutus et leurs radios ainsi que par les actions de déstabilisation du FPR.

L'action de la France : Elle est la seule a avoir eu le courage d'intervenir pour mettre fin aux massacres avec l'opération Turquoise.

L'action de la communauté internationale : elle a été indigne et coupable en fermant les yeux sur le drame. On peut se demander pourquoi. En refusant d'agir et en retirant les forces de l'ONU certaines grandes puissances du Conseil de sécurité voulaient elles favoriser la prise du pouvoir par Kagamé ?

#### **Interrogations sur la stratégie de conquête du pouvoir par Kagamé :**

Kagamé était très réservé sur les accords d'Arusha qu'il ne pouvait pas refuser mais qui conduisaient pour lui à une impasse.

Malgré une armée Tutsi/FPR puissante et supérieure à celle des Hutus/FAR, il a attendu deux mois avant d'intervenir pour arrêter les massacres des Tutsi après le 6 avril.

Il a refusé tout cessez le feu malgré les demandes de l'ONU, des Hutus, des FAR, de la France et des organisations humanitaires alors qu'il était vainqueur, poussant à l'exode l'armée Hutu et un million de personnes au Zaïre avec des conséquences dramatiques qui perdurent encore aujourd'hui.

Étant moi-même intervenu auprès de Kagamé pour qu'il arrête sa progression alors que les FAR étaient vaincues, je me suis toujours interrogé sur son comportement : était ce une stratégie délibérée ? Ce que semble confirmer l'enquête du juge Bruguière et les déclarations du Procureur Carla del Ponte. Pour quel motifs ? Surpeuplement du Rwanda surtout avec le retour de la diaspora tutsie exilée ? Anticipation pour un conquête ultérieure du Kivu historique ? Alibi pour une fu-

ture intervention au Zaïre et le pillage des ressources minières ?

Il apparaît qu'aujourd'hui que le régime de Kigali emploie les méthodes éprouvées des régimes totalitaires : accusations spectaculaires mais infondées contre la France et son armée permettant de détourner l'attention, instrumentalisation de la justice et de l'information, tout en s'appuyant sur l'aspect émotionnel du génocide pour s'attirer la sympathie de l'opinion et de la communauté internationale.

Je constate que des associations telles que Avocats sans frontières, Reporters sans Frontières, la Ligue des droits de l'homme... mettent en cause le régime de Kigali pour ses atteintes aux libertés et aux droits de l'homme. On ne peut pas ignorer cet éclairage essentiel si on veut comprendre le pourquoi des accusations portées contre la France et contre Turquoise.

## Conclusion

L'opération Turquoise est à l'honneur de la France et des pays africains

qui l'ont accompagnée. Cette opération courageuse a été exécutée de manière exemplaire dans des conditions très difficiles par des soldats qui ont montré une compétence, un sang froid et une générosité humaine exceptionnels.

Le bilan positif de cette opération a été salué par l'ensemble de la communauté internationale. Les très nombreux observateurs présents sur le terrain n'ont, à l'époque, relevé aucune faute de comportements des militaires français, soulignant, au contraire la qualité de leur action. Les accusations, dont ces soldats sont aujourd'hui l'objet, sont indignes, injustes et, je le redis, sans fondements.

Il y a eu génocide et massacres au Rwanda, c'est incontestable. Le problème est d'en comprendre les enchaînements et les responsabilités.

S'il est fait une lecture univoque ou tronquée de ce qui s'est passé il n'y aura aucune réconciliation possible dans ce pays.